



Tva sur véhicule intracommunautaire

Par **gueltas**, le **05/05/2009** à **09:44**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule d'occasion en Allemagne par un mandataire. Le service des impôts me refuse le quitus fiscal, pour la raison suivante: la facture précise le régime de la 7ème directive européenne (TVA sur marge) et en même temps l'article 26-bis-B de la 6ème directive 77/388/CEE modifié (le mandataire paie en plus la TVA sur le véhicule total dans son pays, ici l'Espagne). Le service des impôts prétend que les 2 sont incompatibles. Nous avons demandé au mandataire la preuve de ce paiement de TVA, document 349 remis à mon contrôleur des impôts, sans résultats. Ce service des impôts a accepté auparavant une même vente, même type de facture et a donné un quitus fiscal, ce service peut-il changer ses décisions au gré des contribuables. Ce mandataire vend depuis plusieurs années dans toute la France avec cette même procédure, pas de soucis en général hormis quelques explications et justifs dans certains cas d'après le mandataire qui semble sérieux, exerçant depuis 3 ans au moins.